Politique Aidant Groupe La Poste

Laurence Hulin

Directrice Diversité, Inclusion et Egalité des Chances

LA POSTE
GROUPE

Les enjeux des politiques diversité et inclusion

Les politiques de diversité et d'inclusion participent de la valeur de notre entreprise.

- Elles permettent une meilleure performance économique : Elles garantissent la variété des approches et des points de vue. Elles participent à la qualité de vie au travail des équipes.

- Elles nourrissent la Marque employeur : Elles sont au cœur des attentes des futurs collaborateurs et permettent de les recruter et de les fidéliser.

- Elles permettent une meilleure performance extra-financière et nourrissent la politique RSE.

CHARTE DE LA DIVERSITÉ

LABEL DIVERSITÉ
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org

FRANCE RELANCE
#1JEUNE1SOLUTION

Charte de la parentalité en entreprise

LA POSTE GROUPE

Les aidants à La Poste

Le sujet de l'aidance est un point important de la politique sociale et RH de La Poste par les enjeux qu'il constitue :

- le **nombre** de postières et postiers concernés : Environ 5 000 postières et postiers se sont jusqu'à présent déclarés « aidant » mais ils sont probablement beaucoup plus nombreux au sein de l'entreprise.
- l'impact sur la **conciliation vie professionnelle-vie personnelle**
- l'impact sur la **santé** de l'aidant
- le poids de l'aidance sur les **femmes** : 62 % des aidants sont des aidantes
- Sur la performance de l'entreprise : **absentéisme** et conséquences sur un aidant non accompagné : 16 jours d'arrêt en plus en moyenne selon des études nationales

LA POSTE GROUPE

Chiffres clefs sur les aidants à La Poste

En 2023 :

- Environ 5 000 postières et postiers sont détenteurs d'un ou de plusieurs certificats aidant.
- 1 277 postières et postiers ont bénéficié de 2 386 jours d'autorisation spéciale d'absence aidant.
- 477 jours solidarité aidant ont été accordés à 24 postières et postiers.

Depuis le début du 1er accord aidant (2018) :

- 6 074 jours d'ASA Aidant ont été accordés.
- 2 900 jours solidarité aidant ont été accordés à 124 postières et postiers.

A venir :

La Poste va travailler sur la reconnaissance des acquis des aidants postiers.

Un questionnaire sera envoyé à un panel représentatif de postières et postiers aidants afin d'identifier les compétences des personnes aidantes ou ayant été aidantes, qui pourraient être mises en valeur dans le cadre de leur fonction ou de leur évolution professionnelle.

LA POSTE GROUPE

Les mesures RH de l'accord (Accessibles aux deux catégories d'aidants)

- Mise en place d'un **guichet des aidants**, plateforme téléphonique d'accueil, d'écoute, de soutien et d'accompagnement à disposition des postiers aidants. 12 000 appels par an parviennent à la plateforme.
- Création d'un **certificat aidant**, certificat interne à La Poste, qui permet aux postières et postiers aidants d'accéder aux mesures RH spécifiques et aux prestations d'action sociales dédiées aux aidants.
- Un **accord aidant** signé avec l'ensemble des organisations syndicales qui permet de répondre aux besoins principaux des aidants : pouvoir s'absenter en cas de situation d'urgence, apporter de la flexibilité à son temps de travail, bénéficier d'un management et d'un collectif de travail bienveillants.
    - **Facilités d'organisation du travail et de l'accès au temps partiel ou au télétravail**
    - **Possibilité de mobilité géographique pour se rapprocher de son aidé, même si le postier est arrivé récemment sur son poste**
    - **3 autorisations d'absence rémunérée par an, dont une pouvant être prise en urgence, et une autorisation de plus par aidé supplémentaire.**
    - **Un fonds de solidarité permet aux postiers qui accompagnent un proche en perte d'autonomie, gravement malade ou présentant un handicap particulièrement grave, de bénéficier de jours de repos pour s'occuper de leur aidé. Dans les situations les plus graves, cela peut aller jusqu'à 90 jours. Le postier est par ailleurs suivi par l'assistant social de La Poste pour l'aider et le conseiller. 1000 jours garantis sur le fonds par La Poste.**

LA POSTE GROUPE

Les mesures RH de l'accord (Accessibles aux deux catégories d'aidants)

- La **prise en compte de la santé des aidants** qui peuvent être impactés physiquement ou psychologiquement par leur situation.

- En cas de difficultés, les postiers aidants peuvent :
    - **Demander à rencontrer le médecin du travail**
    - **Être accompagnés individuellement par les assistants sociaux de La Poste**
    - **Contacter la ligne d'écoute et de soutien psychologique de La Poste : 0800 400 750**

- La **mobilisation de l'ensemble de la filière RH** sur ce sujet :

La Poste dispose, réparti sur tout le territoire, d'un réseau de 170 assistants sociaux, d'un service de médecine du travail, de référents diversité. Ces acteurs sont au service des postiers aidants qui peuvent les rencontrer quand ils le souhaitent.

- **Les mesures de la DNAS : Cesu, aide au répit, …**

LA POSTE GROUPE

Les dispositifs complémentaires

- **Le guichet des aidants**
  - Plateforme téléphonique d'accueil, d'écoute, de soutien et d'accompagnement ouverte à toutes les postières et tous les postiers, joignable au **017 816 14 27** de 8 h 30 à 18 h 30.

- **Le certificat d'aidant postal**
  - Permet de bénéficier des mesures RH.
  - Son obtention se fait auprès du guichet des aidants.

- **Le guide des aidants de La Poste**
  - Disponible sur Netrh (rubrique Santé-vie au travail / QVT / Aidants).

- **Le guide des parents d'enfants en situation de handicap**
  - Disponible sur Netrh (rubrique Santé-vie au travail / QVT / Aidants).

LA POSTE
GROUPE

Rappel des 2 catégories d'aidants à La Poste

La Poste distingue 2 catégories d'aidants :

- **Aidant au titre du certificat des aidants de La Poste :**
  - **Avoir un lien de parenté** avec l'aidé,

  Ou
  - **Avoir un lien administratif** avec la personne aidée via une prise en charge fiscale de l'aidé ou être aidant de la personne aidée par une décision de justice,

  Et
  - **S'occuper d'une personne aidée** bénéficiant d'une aide légale ou ayant un niveau de dépendance temporaire ou permanente a minima d'un degré équivalent au GIR 5 (Groupe Iso-Ressources 5 : perte d'autonomie, handicap).

- **Aidant au titre de la loi :**
  - **Venir en aide de manière bénévole à un proche,**

  Et
  - **La personne aidée doit être un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une** maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants,

    ou une personne atteinte d'une perte d'autonomie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité.

LA POSTE GROUPE